



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

## Le rendez-vous des élus

### STATUT DE L'ÉLU

# La proposition de loi définitivement adoptée

En votant « conforme » le texte issu du Sénat lundi 9 décembre, les députés ont mis fin au parcours parlementaire de ce texte et ont permis, enfin, son adoption définitive. Retour sur un débat où chacun a fait preuve de la volonté d'aboutir.

**I**l aura fallu presque deux ans, mais cette fois-ci a été la bonne : la proposition de loi déposée sur le bureau du Sénat le 18 janvier 2024, après deux lectures par chaque chambre, a été définitivement adoptée hier à l'unanimité (moins 22 abstentions). Elle devrait être promulguée dans les tout prochains jours et l'entourage de la ministre Françoise Gatel s'est engagé à ce que la quinzaine de décrets d'application que prévoit le texte soient tous adoptés avant les élections municipales.

### Vote conforme

« Ce texte ne crée aucun privilège, les élus locaux ne seront jamais au-dessus des lois et se doivent d'être exemplaires dans leur engagement. Mais il garantit le droit fondamental pour chaque citoyen, quels que soient ses ressources, son âge, son statut, de pouvoir s'engager dans la vie locale. » C'est par ces mots que Françoise Gatel, aujourd'hui ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, mais hier sénatrice et co-auteure du texte, a introduit les débats. L'examen du texte a été très rapide : alors qu'une séance du soir était prévue, il n'y en a pas eu besoin. En trois petites heures, l'ensemble du texte a été examiné et tous les articles ont été adoptés conformes, avant un vote sur l'ensemble à l'unanimité. Ont voté pour le texte les députés du RN, du bloc central, du PS, des écologistes, des Républicains, de Liot et du PCF. Les abstentions viennent de La France insoumise.

### Trois piliers

Françoise Gatel en a résumé le contenu. Il repose sur « trois piliers » : faciliter l'engagement, sécuriser l'exercice du mandat, accompagner la fin du mandat. Il contient des mesures d'amélioration directe des conditions matérielles du mandat avec notamment une revalorisation des indemnités des élus et le remboursement obligatoire de certains frais, comme les frais de transport.

D'autres mesures visent à améliorer la conciliation entre la vie professionnelle, la vie étudiante et l'exercice du mandat, la protection fonctionnelle, la formation... Pour ce qui concerne la fin du mandat, il est prévu un système de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les élus municipaux, et une amélioration de l'allocation différentielle de fin de mandat, ainsi qu'une bonification d'un trimestre par mandat complet (dans la limite de trois mandats) pour les droits à la retraite.

Enfin, rappelons que ce texte règle en partie un certain nombre de difficultés liées à la législation sur la prise illégale d'intérêts, notamment en exonérant de sanction pénale les élus agissant « pour répondre à un motif impérieux d'intérêt général » et en sortant l'intérêt public de la notion juridique de conflit

d'intérêts : une interférence entre deux intérêts publics ne sera plus considérée comme un conflit d'intérêts.

### Texte « nécessaire » pour l'AMF

Françoise Gatel, après l'adoption de ce texte, a très chaleureusement remercié les députés pour « le travail commun mené dans l'intérêt des élus locaux, ces sentinelles qui tiennent la République quand les choses vont mal ». « Je rêve d'un jour où les Français respecteront autant leurs élus qu'ils respectent les sapeurs-pompiers volontaires », a conclu la ministre. « Ce jour-là, la démocratie aura gagné. » L'AMF a réagi, sur le réseau X, à l'adoption de ce texte sur lequel elle a énormément travaillé, au sein d'un groupe de travail dédié, avec les différents ministres, les délégations aux collectivités territoriales et les rapporteurs des deux chambres. Elle salue « un signal fort en faveur de l'engagement local à quelques mois des élections municipales, l'aboutissement d'un travail collectif initié notamment en novembre 2023 par les propositions de l'AMF dont le texte voté aujourd'hui s'inspire très largement [...] Ces avancées répondent à la nécessité d'adapter et de moderniser les conditions d'exercice des mandats pour garantir l'efficacité de l'action publique grâce à un fort niveau d'engagement civique. » Rappelons que l'AMF plaide depuis des mois pour l'adoption de ce texte, même si elle l'estime imparfait, avant les élections municipales, afin que les nouvelles équipes élues en 2026 puissent démarrer sur des bases claires.

### Décrets à venir

Il reste donc, maintenant, à élaborer et publier en trois mois la quinzaine de décrets d'application prévus par le texte, par exemple sur le label « employeur partenaire de la démocratie locale », les conditions d'absence des élus salariés, etc.

À noter enfin : la « prime régaliennes » annoncée par le Premier ministre en clôture du congrès de l'AMF, n'a pas été intégrée dans ce texte. Il s'agit, pour mémoire, d'une prime de 500 euros par an, qui sera versée à tous les maires pour compenser, en partie, le temps qu'ils passent à agir en tant qu'agents de l'État. L'entourage de la ministre Françoise Gatel précise que les modalités de versement de cette prime étaient en cours de discussion, et que les crédits nécessaires seraient intégrés dans la loi de finances en cours de discussion au Parlement. La mesure devrait coûter à l'État autour de 17 millions d'euros.

Franck Lemarc

(Source : Maire info)

## JURA DEPANNAGE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 3 décembre 2025, il a été constitué une EURL à capital fixe dénommée :

### JURA DEPANNAGE

#### Objet social :

La société a pour objet l'exercice des activités d'entretien, de réparation et de mécanique de véhicules automobiles légers ainsi que le négoce de tous véhicules neufs et d'occasion.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

#### Siège social :

CRISSEY (39100), 8A, Rue des Vergers

#### Capital :

1 000 euros

#### Gérance :

M LAURENT Jérôme demeurant à CRISSEY (39100), 8A, Rue des Vergers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

## INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 03-12-2025 a été constitué le Groupe-Agricole d'Exploitation en Commun dénommé **GAEC DES COUDRES**. Son siège social est fixé : 592 Rue de l'Aher – 39800 OUSSIÈRES. Il sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

GAEC agréé le 28-10-2025, enregistré sous le n°39-1369.

Pour avis,

La gérance.

## B.F. IMMO

#### Société Civile Immobilière

Au Capital de 500 euros

Siège Social : 9 Chemin de la Gare, 39570 SAINT-MAUR

885 220 954 RCS LONS-LE-SAUNIER

Selon l'AGE du 12.11.2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Nicolas FRANCIOLI de ses fonctions de cogérant à compter du 12.11.2025 sans qu'il ne soit remplacé.

## ENTREPRISE CLAUDE MARUZZI

Société à responsabilité limitée au capital de 23 400 euros

Siège social : Lieu-dit Champ à la Fille 39400 BELLEGONTAINE

647 050 020 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,

La Gérance.

## CUMA DU CHATEAU

Société coopérative agricole à capital variable

Siège social mairie de Montrond,

39300 Montrond

N° d'agrément 39-784

N° d'immatriculation au RCS 352 699

847

## LIQUIDATION

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 26.11.2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quittus aux liquidateurs et les ont déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Lons-le-Saunier.

Les liquidateurs

Dominique MAINET

Frédéric CARRON

## AGIS

Maître Antoine CONVERSET

3B rue du Miroir

39200 SAINT-CLAUDE

19 Avenue Jean Moulin

39000 LONS-LE-SAUNIER

## L'ECLAIR

Société civile au capital de 1 000 euros

Siège social : 4227 Route de la Simard

39310 Septmoncel Les Molunes

889 669 743 RCS Lons-le-Saunier

Aux termes des décisions unanimes du 12 septembre 2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Nicolas CLERC, co-gérant et a décidé de ne pas le remplacer.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier.

Pour avis

La Gérance.

## LEGALYS ARCHITECTURE ATELIER DES MONTAINES

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 31 rue des Montaines  
39360 ROGNA  
538 481 656 RCS LONS LE  
SAUNIER

Aux termes des décisions de l'associé unique du 01-12-2025, il a été décidé :

- la transformation de la société, précédemment sous forme de Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle, en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté, ainsi qu'il suit, les statuts qui régiront désormais la Société. La durée de la Société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

- la nomination de Monsieur Elie BOUCHE, demeurant 31 rue des Montaines 39360 ROGNA, aux fonctions de Président pour une durée illimitée, à compter du même jour.

Pour avis

Le Président

## CROWE-AVENS

Département Juridique

14 Quai du Commerce

69009 Lyon

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 3 décembre 2025 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JURA PADEL  
Siège : 4, chemin de la Gare - 39360 CHASSAL-MOLINGES

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 500 00 €

Objet : Toutes activités de mise à disposition, de location, de tous espaces sportifs de loisirs notamment pour la pratique du padel ; Toutes activités accessoires, notamment vente de matériel, douches, sanitaires, vente d'en-cas et de boissons .

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société ALJORAK, société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 €, ayant siège social 4, chemin de la Gare - 39360 CHASSAL-MOLINGES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER sous le numéro unique d'identification 898 692 603.

Directeurs généraux : Monsieur Jean AMARO, demeurant Akena Hôtel La Brocaille - 2, en Chambouli - 39360 CHASSAL-MOLINGES,

Monsieur Antonio SOARES, demeurant 231, Grande Rue de la Guillotière - 69007 LYON,

Immatriculation : RCS de LONS-LE-SAUNIER

Pour avis

Le Président

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 30 Novembre 2025, les associés ont décidé de :

- changement de siège social, nouvelle adresse : 5 rue Neuve 39570 CONILIÈGE

- de procéder à la vente des parts de Mr Secretant Franck au profit de Mr Secretant Marc et Mr Secretant Thomas

Mr Secretant Marc est nommé Gérant de la SCI le Revermont Jurassien

Pour avis et mention.

Mr Marc SECRETANT

Avis de constitution

Et généralement, toutes opérations

financières, commerciales, industrielles,

mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement

à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension donc son développement.

La participation directe ou indirecte de la

société à toutes activités ou opérations



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

**SOCIETE CIVILE HENRIET**

Société civile  
au capital de 1 600 000 euros  
Siège social : 14 rue de la Croix d'Or  
39800 BUVILLY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POLIGNY du 1er décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile ;  
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE HENRIET ;  
Siège social : 14 rue de la Croix d'Or - 39800 BUVILLY ;

Objet social : la prise de participation en France et à l'étranger, dans toutes sociétés, affaires, entreprises existantes ou à créer, par tous moyens et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association ou autrement ; la gestion et l'administration de ces participations ; toutes opérations se rapportant à l'administration et à la gestion des sociétés qu'elle contrôle ou pourra contrôler, à la recherche et au développement de procédés ou de nouveaux produits et autres prestations de services en matière administrative, financière, commerciale et technique au profit desdites sociétés, affaires ou entreprises ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 1 600 000 euros, constitué uniquement d'apports en nature au moyen de l'apport par :

\* Mr Pierre-Yves HENRIET de :  
- CINQUANTE-DEUX (52) parts sociales de la société A.M.H. IMMOBILIER, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 802.226.795, évaluées à CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (156.000 €)

- CINQUANTE (50) parts sociales de la société LAM IMMOBILIER, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 878.635.358, évaluées à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000 €)

- CINQ CENTS (500) parts sociales de la société MENUISERIE CHARPENTE HENRIET, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 500.224.720, évaluées à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000 €)

\* Mme Lisa HENRIET de :  
- CINQUANTE (50) parts sociales de la société LAM IMMOBILIER, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 878.635.358, évaluées à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000 €)

\* Mr Alexis HENRIET de :  
- VINGT-QUATRE (24) parts sociales de la société A.M.H. IMMOBILIER, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 802.226.795, évaluées à la somme de SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (72.000 €)

\* Mr Margo HENRIET de :  
- VINGT-QUATRE (24) parts sociales de la société A.M.H. IMMOBILIER, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 802.226.795, évaluées à la somme de SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (72.000 €)

Gérance : Mr Pierre-Yves HENRIET, demeurant à BUVILLY (39800) - 14 rue de la Croix d'Or ;

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis.  
La Gérance

**CHANGEMENT PARTIEL DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Si vous avez reçu un acte de votre notaire concernant un changement partiel de régime matrimonial, veuillez nous contacter pour obtenir des conseils juridiques et administratifs.

ENTRE :  
Monsieur Denis Michel Armand CAMUSET, retraité, et Madame Marie-Claude Danièle EUSTACHE, assistante médico administrative, demeurant ensemble à LA LOYE (39380) 73 Rue du Val d'Amour.

Monsieur est né à DOLE (39100) le 6 février 1964,

Madame est née à DOLE (39100) le 13 juin 1964.

Mariés à la mairie de AUTHUME (39100) le 5 septembre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

**SAS DE LA FRUITIÈRE DU MONT ORGIER**

SAS au capital de 1 000 euros  
1B PLACE DU COLONEL VARROZ  
39270 ORGELET  
982 805 004 RCS LONS-LE-SAUNIER

**AVIS DE RÉALISATION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Aux termes d'une décision en date du 18 novembre 2025, il a été constaté la réalisation de l'apport partiel d'actif consenti par la « SCAF DU MONT ORGIER » (SIREN 390 158 020)

Cet apport a été évalué comme suit :

- Actif transmis : 136 985,29 euros
- Passif pris en charge : 0,00 euros
- Actif net apporté : 136 985,29 euros

L'opération a été approuvée par l'associé unique de la société apportante et par l'AGE de la société, appartenue en date du 18 novembre 2025, entraînant la réalisation définitive de l'apport. En rémunération de cet apport, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la SAS de LA FRUITIÈRE DU MONT ORGIER de 136 980 euros, par voie de création de 13 698 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, intégralement libérées, et attribuées en totalité à l'associé unique.

Le capital social de la société est désormais fixé à 137 980 euros, divisé en 13 798 actions de 10 euros de nominal - la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions créées, soit 5,29 euros, est inscrite au compte de prime d'apport.

L'apport a pris effet de manière rétroactive au 31 décembre 2024.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt du présent avis sera effectué au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis et mention

**AGRI CONSEIL 39****EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DE LA VILLENEUVE**

Siège social : 9 Faubourg de la Villeneuve  
39120 CHAUSSIN  
Société civile au capital social de 96.672 €  
R.C.S. Lons Le Saunier n°341 390 763

Par décision du 05-12-2025, les associés ont décidé à l'unanimité :

- d'accepter la démission des fonctions de cogérant présentée par M. LENOIR Franck à compter du 31-12-2025,
- de préciser l'objet social de la société pour y ajouter l'exercice d'activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole.

- de proroger de 30 ans la durée de la société et de la porter à 90 ans.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis, la gérance

**AGRI CONSEIL 39****GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGRÉÉ DU NOISETIER**

Siège social : 4 Rue de la Mairie 39800 LE FIED  
Société civile au capital social variable de 64.181,04 €  
Agréé le 12-04-2017 sous le n°39-1208  
R.C.S. Lons-le-Saunier n° 330 054 123

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Par décision du 01-12-2025, l'associé a décidé de transformer le groupement en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée « EARL DU NOISETIER », société civile particulière, sans création d'un être moral nouveau, de proroger de 40 ans la durée de la société pour la porter à 90 ans, de ne pas modifier le capital social, ni le siège social. La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que la production et la vente d'électricité d'origine photovoltaïque.

M. OUTHIER Jean-Baptiste, demeurant : 4 Rue de la Mairie - 39800 LE FIED, est nommé gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis, la gérance

**EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DOMAINE MACLE**

Siège social : 15 Rue de la Roche 39210 CHÂTEAU-CHALON  
Capital social de 168.300 €  
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER n° 799 142 021

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Le 04-12-2025, les associés ont décidé, rétroactivement à compter du 01-12-2025, de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée DOMAINE MACLE en Société Civile d'Exploitation Viticole dénommée "DOMAINE MACLE", sans création d'un être moral nouveau, de ne pas modifier le siège social, la durée et le capital social de la société. La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que la production et la vente d'électricité d'origine photovoltaïque. La société est gérée par ses associés cogérants : M. MACLE Laurent, demeurant : Rue de la Forge - 39210 CHÂTEAU-CHALON et Mme MACLE Christelle, demeurant : Résidence Les Bruyères - 610 Route de Macromy - 39000 LONS-LE-SAUNIER. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'accord de la collectivité des associés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis, la gérance

**AGRI CONSEIL 39****GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNUE BEGUIOT**

Siège social : 39140 COSGES  
Société civile à capital social de 371.360 €  
Agréé le 26 décembre 2000 sous le n°39-893  
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER n°434 887 709

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Le 08-12-2025 l'assemblée générale extraordinaire du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu BEGUIOT a décidé à compter du 31-12-2025 :

- de transformer le groupement, en Société Civile d'Exploitation Agricole BEGUIOT, société civile particulière, sans création d'un être moral nouveau,
- de nommer Monsieur BEGUIOT Nicolas, demeurant 10 Rue du Champ Vannier - 39140 COSGES, associé et gérant de la Société Civile d'Exploitation Agricole,
- de préciser l'objet social,
- de préciser le siège social au 9 Rue du Champ Vannier - 39140 COSGES
- La durée et le capital social sont inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis, Le gérant

**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Si vous avez reçu un acte reçu par Maître Franck ARMAND, Notaire à ARBOIS (39600), 2 rue de l'Industrie, CRPCEN 39063, le 8 décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle. Entre : Monsieur Dominique Bernard Raymond FAUVEL, retraité, et Madame Mireille Jeanne LEFEBVRE, retraitée, demeurant ensemble à ARBOIS (39600) 24 Rue du Souvenir Français.

Monsieur est né à LE CHÈSNE (27160) le 2 octobre 1948, Madame est née à DREUX (28100) le 11 mai 1948.

Mariés à la mairie de SAINT-PREST (28300) le 5 septembre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

**AGRI CONSEIL 39****GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGRÉÉ JURA EQUESTRE**

Siège social : 14 Route de Coulouvre 39260 CRENANS  
Société civile au capital social de 10.000 €  
Agréé le 13-02-2019 sous le n°39-1252  
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER n° 813 475 522

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Le 10-07-2025, les associés ont décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun en Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée "SCSA JURA EQUESTRE", sans création d'un être moral nouveau. Le siège social, la durée et le capital social sont inchangés.

La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que la production et la vente d'électricité d'origine photovoltaïque. La démission des fonctions de cogérante présentée par Mme DESCAMPS Morganne est acceptée. La société est gérée par son associé gérant : M. TOULEMONDE Jean-François. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'accord de la collectivité des associés. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis, Le gérant.

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIÈRE (SCAF) DE LA BRESSE JURASSIENNE**

Société à capital variable Fromagerie des Oussières 39 800 OUSSIÈRES RCS de Lons le Saunier n° 778 409 417 Agréé 14 462

Conformément à l'article 6 des statuts, le conseil d'administration, en date du 07/12/2025, a décidé de transférer son siège social :

Ancienne rédaction : A la Fromagerie de Oussières-39 800 OUSSIÈRES

Nouvelle rédaction : 13 Rue de Moïdesse-39 230 SELLIERES

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons le Saunier.

Pour avis

**LYMO**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 20 route de Beauregard 39570 COURBOUZON 822 508 545 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision unanime en date du 4/12/2